



COMMUNE DE CHÂTEAU-D'OEX

Bâtiment communal | Grand Rue 67 | 1660 Château-d'Oex
Téléphone 026 924 22 00 | www.chateaudoex-admin.ch

Conseil communal
de et à
1660 Château-d'Oex

Château-d'Oex, le 20 septembre 2024
Greffe_0134_Préavis édités_lju

Préavis no 25/2024

Demande de crédit pour divers travaux d'assainissement du digesteur à la station d'épuration des eaux (STEP) du Berceau

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

OBJET DU PREAVIS

La Municipalité sollicite de votre autorité l'octroi d'un crédit en vue de divers travaux d'assainissement du digesteur de la STEP du Berceau ainsi que pour des travaux d'entretien, d'amélioration et de sécurisation.

PREAMBULE

La STEP du Berceau a été construite en 1974 avec de multiples rénovations en 1991, 1992 et 1998.

En 2020, une étape importante a été réalisée avec la réfection du système de déshydratation des boues, le tamisage des eaux brutes et le stockage des boues. Aujourd'hui, il convient de procéder à l'assainissement du système de digestion des boues. Le système actuel date de 1992, ce qui représente plus de 30 ans de fonctionnement. Il doit dès lors être rénové et remis à jour du point de vue technologique.

Le Canton nous a également fait plusieurs rappels sur le devoir des communes de sécuriser l'approvisionnement énergétique des STEP en cas de « black-out ». À ce jour, aucune mesure n'a été prise dans ce sens pour nos STEP. Le Canton préconise d'exécuter ce genre d'installation lors de travaux d'entretien lourd ce qui est le cas avec le présent préavis. Nous incluons donc cet élément à la demande de crédit.

Demande de crédit pour divers travaux d'assainissement du digesteur à la station d'épuration des eaux (STEP) du Berceau

CONTEXTE

Le digesteur et ses équipements arrivent en fin de vie. Il est prévu de les réfectionner et de remplacer les équipements. Ces nouvelles installations optimiseront la récupération de gaz naturel (principalement constitué de méthane), qui aujourd'hui est déficiente. Le système actuel de 1992, qui admettait une certaine perte de gaz, est d'une conception aujourd'hui dépassée. Le processus de digestion est essentiel en plusieurs aspects. Une digestion optimale des boues permet de diminuer le volume de boue à déshydrater et à évacuer. De plus, le gaz récupéré permet de couvrir plus de 95 % des besoins de chaleur de la STEP. Le gaz récupéré est soit utilisé directement pour chauffer via une chaudière à gaz, soit par un moteur couplage chaleur-force (CCF) qui produit de l'énergie électrique et de la chaleur. En 2023, le CCF a produit plus de 84'000 kwh d'électricité.

Il est aujourd'hui primordial de récupérer l'entier de ce gaz car le méthane est un puissant gaz à effet de serre. Son pouvoir en matière de réchauffement climatique est plus de 80 fois supérieur à celui du dioxyde de carbone au cours des 20 premières années de son entrée dans l'atmosphère, bien que le dioxyde de carbone (CO₂) ait une influence plus durable. En le brûlant, le CO₂ produit par combustion est largement moins néfaste (environ 10 fois moins) que le méthane envoyé directement dans l'atmosphère.

Les travaux suivants sont prévus :

Digesteur :

- Sablage des parois, nettoyage et pose d'une nouvelle résine
- Remplacement de la cloche sommitale flottante en acier par une dalle en béton étanche
- Installation d'un brasseur à axe vertical et d'un récupérateur de gaz
- Démontage et remplacement de la façade en tôle, pose d'isolation supplémentaire (option à valider)

Gazomètre à membrane :

- Remplacement du gazomètre qui permettra d'optimiser la consommation d'énergie et améliorera les performances du brassage de la digestion anaérobie

Automatisation :

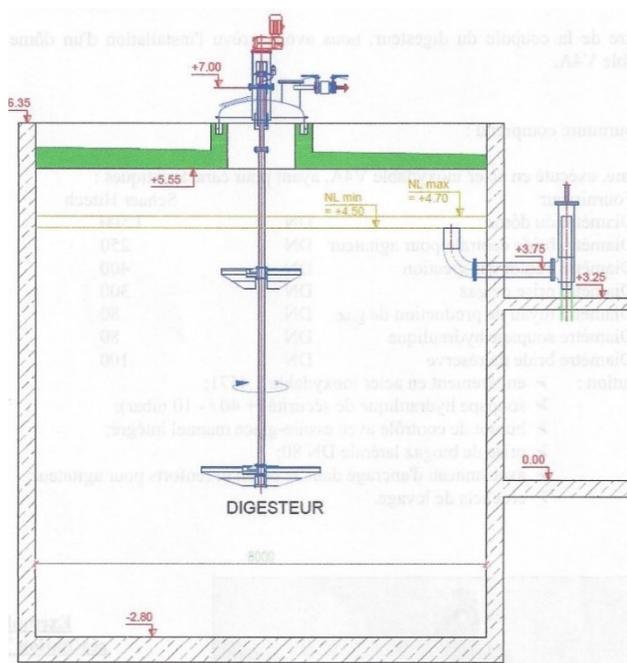
- Mise à jour programme informatique STEP

Groupe de secours :

- Modification des raccordements électriques, équipement d'une génératrice de secours

Ces travaux sont prévus sur une durée de trois à quatre mois pendant l'été 2025. Durant le chantier, les boues seront traitées sans passer par le digesteur. Le reste du fonctionnement de la STEP ne sera en principe pas impacté.

Demande de crédit pour divers travaux d'assainissement du digesteur à la station d'épuration des eaux (STEP) du Berceau



COUTS DES TRAVAUX

Démolition - démontages	40'000.00 CHF
Gros œuvre - maçonnerie	90'000.00 CHF
Second œuvre	220'000.00 CHF
Installations technique, électromécanique et automation	285'000.00 CHF
Groupe de secours	100'000.00 CHF
Installations provisoires et frais de fonctionnement	10'000.00 CHF
Honoraires	80'000.00 CHF
Divers, imprévus et arrondi	95'444.05 CHF
Total HT	920'444.05 CHF
TVA 8.1%	74'555.95 CHF
Total TTC	995'000.00 CHF

Demande de crédit pour divers travaux d'assainissement du digesteur à la station d'épuration des eaux (STEP) du Berceau

CONCLUSIONS

En conclusion, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHATEAU-D'ŒX

- vu le préavis municipal no 25/2024 du 20 septembre 2024
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

- de l'amortissement du montant de CHF 995'000.00 sur une période de 20 ans, selon les directives sur les durées d'amortissement obligatoire édictées par le manuel MCH2, dès le début de l'utilisation de l'immobilisation.

décide

- **d'autoriser** la Municipalité à entreprendre les travaux d'assainissement du digesteur à la station d'épuration des eaux (STEP) au lieu-dit « Le Berceau » ;
- **d'octroyer** à cet effet un crédit de CHF 995'000.00 ;
- **de financer** ce montant par un emprunt dans le cadre du plafond d'emprunt de la législature en cours pour un montant de CHF 995'000.00.

Dans l'attente de votre décision, nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Préavis approuvé par la Municipalité en séance du 25 septembre 2024.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

La Secrétaire :

Eric Grandjean

Sophie Matthey